

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 14 septembre 2023

Publié le : 04/10/2023

Membres du Bureau en exercice : 32

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City – 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23.

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 19h34.

**Etaient présents** : Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Mme Catherine BARTHELET (à partir de la question n°9), Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°8), M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°7), Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoît VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF (à partir de la question n°9)

**Etaient absents** : M. Gabriel BAULIEU, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Yves GUYEN, M. Aurélien LAROPPE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT

**Secrétaire de séance** : M. Fabrice TAILLARD

**Procurations de vote** : M. Gabriel BAULIEU à Mme Catherine BARTHELET, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN, M. Yves GUYEN à Mme Marie ZEHAF, M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON

## Soutien 2023 – Opération paniers solidaires Jardins de Cocagnes – Julienne Javel

**Rapporteur** : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n° 2	30/08/2023	FAVORABLE
Bureau décisionnel	14/09/2023	FAVORABLE

Inscription budgétaire	
BP 2023 et PPIF 2023-2027 « Actions en faveur de l'emploi »	Montant prévu au budget 2023 : 120 300 € Montant de l'opération : 1 300 €

### Résumé :

Dans le cadre de la stratégie de développement économique et de la stratégie Emploi Insertion, GBM a affirmé sa volonté de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

L'association Julienne Javel a mis en place des actions visant à favoriser le lien social et l'accès de certains produits aux plus démunis. La structure a fait une demande de subvention de 1 600 € pour l'accompagnement de son projet le 15 juin 2023. Il est proposé de soutenir cette action à hauteur de 1 300 €. L'aide accordée par GBM en 2022 était de 1 300 €.

### I. Objectifs de l'action

Cette action, menée depuis 2013, vise à favoriser l'accès à une offre régulière de légumes biologiques distribués en circuit court à des personnes défavorisées. En application de la Charte du Réseau Cocagne, les Jardins de Cocagne s'engagent à « favoriser l'accès de leurs produits aux plus démunis ».

Cette action poursuit un double objectif : améliorer les savoirs et les savoir-faire en matière d'alimentation et favoriser toutes les actions créatrices de lien social et d'insertion professionnelle.

### II. Le Projet

#### A/ Origine du projet

Les publics visés sont des personnes orientées par des structures de l'action sociale, de l'insertion socioprofessionnelle ou des associations d'aide alimentaire au regard de critères de ressources (quotient familial, reste à vivre, bénéficiaires de minima sociaux...). Ces bénéficiaires seront des habitants du Grand Besançon. D'autres critères sont aussi pris en compte par les prescripteurs (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA, jeunes en difficultés d'insertion, familles monoparentales, jeunes vivant en couple, personnes en contrat d'insertion, etc). Une attention particulière est portée aux personnes en recherche d'emploi et relevant de l'insertion par l'activité économique souhaitant s'engager dans un parcours d'insertion.

Il s'agit de proposer à des familles ayant de faibles revenus de s'abonner à un panier hebdomadaire de légumes à un tarif modéré (30 % maximum du prix du panier classique). Le panier doit être similaire à celui proposé aux adhérents des Jardins de Cocagne.

La distribution des paniers se fait à un rythme hebdomadaire sur 47 semaines.

La participation financière est de 160 euros payable en 12 fois. Le coût réel (sans aide) de l'abonnement annuel est de 493 euros.

#### B/ Objectifs de l'action 2023 :

- développer le lien social et favoriser l'insertion professionnelle,
- impulser de nouvelles habitudes alimentaires auprès d'un public en situation de précarité et lutter contre le gaspillage,
- proposer une valorisation à travers le partage d'expérience.

### C/ Publics ciblés

Tout public, femme et homme, allocataires de minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en difficulté, etc.

Une attention particulière sera portée au public en difficulté d'insertion professionnelle notamment les bénéficiaires du RSA.

Le territoire concerné est celui du Grand Besançon, en particulier les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Partenariat mis en œuvre :

- Conseil départemental : soutien financier et orientation des ménages,
- MSA : soutien financier et orientation des ménages,
- CCAS : soutien financier et orientation des ménages,
- Mission Locale : orientation des jeunes,
- Les maisons de quartiers municipales et associatives : prêt de locaux pour l'atelier éducation alimentaire.

En 2022, 27 foyers bisontins ont pu bénéficier des paniers solidaires (dont 19 résidents d'un quartier prioritaire de la politique de la Ville) pour 551 personnes.

Ces personnes résident sur le territoire du Grand Besançon et principalement Besançon.

735 paniers ont été distribués.

### III. Demande de subvention

<u>Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à</u>	20 370 €
Montant pris en charge par le réseau Cocagne et accompagnement alimentaire :	11 496 €
Participation des bénéficiaires et adhésion :	3 188 €

#### Sollicitations :

Conseil départemental :	1 100 €
CCAS de Besançon :	1 100 €
MSA :	1 000 €
Grand Besançon Métropole	1 600 €
Dons	700 €

L'association Julienne Javel sollicite une aide financière auprès de Grand Besançon Métropole, pour la somme de 1 600 € à laquelle il est proposé de répondre à hauteur de 1 300 €. Il est proposé de verser l'intégralité de la subvention en une seule fois.

*M. Christian MAGNIN-FEYSOT (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

**A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à l'association Julienne Javel à hauteur de 1 300 € pour l'opération paniers solidaires.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 1

*\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le secrétaire de séance,



Fabrice TAILLARD  
Vice-Président

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Anne VIGNOT  
Maire de Besançon